

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3307

présenté par
M. Pupponi et Mme Rabault

ARTICLE 62

Substituer à l'alinéa 2 les deux alinéas suivants :

« 1° Au premier alinéa, le mot : « deux » est remplacé par le mot : « dix » ;

« 1° bis Au même alinéa sont ajoutés les mots : « , sauf accord du maire ou du président de l'intercommunalité sur un délai plus court » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.